



Pinos

Concept de santé sexuelle

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. NOTIONS DE SANTÉ SEXUELLE	3
3. ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	4
4. ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL	4
5. LES DROITS ET DEVOIRS	5
5.1 Du résident	5
5.2 Du collaborateur	5
6. ABUS SEXUELS ET SITUATIONS DE CONTRAINTE	6
6.1 Les abus : prévention, protection, mesures	6
6.2 Situations de contrainte et comment sont-elles traitées	6
7. CONCLUSION	7

1. INTRODUCTION

Dans sa mission d'actes éducatifs pertinents, le monde institutionnel a vécu plusieurs révolutions avec la professionnalisation des prestations, une nouvelle définition des droits des personnes, l'expression croissante des libertés individuelles et une claire définition de la qualité de vie.

Il a été nécessaire de lutter contre des croyances tenaces qui consistaient à mettre plus de moyens dans l'action sociale sans modifier le modèle qui prétend que le travailleur social est dépositaire de ce qui est bien pour le bénéficiaire des prestations. Pour qu'un changement réel puisse se produire, il fallait oser donner la parole à la personne accueillie, prendre le risque d'une redistribution des rôles qui mettrait à mal les stratégies unilatérales qui ont eu cours trop longtemps. C'est avec cette volonté que ce présent concept a été réfléchi puisque, une délégation de résidents a participé activement à son élaboration.

2. NOTIONS DE SANTÉ SEXUELLE

«La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social associé à la sexualité. Elle ne consiste pas uniquement en l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. La santé sexuelle implique une attitude positive et respectueuse vis-à-vis de la sexualité et des relations sexuelles de même que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles satisfaisantes et sûres, sans contrainte, discrimination et violence. Pour que la santé sexuelle puisse être atteinte et maintenue, il est nécessaire que les droits sexuels de toutes les personnes soient respectés, protégés et qu'ils puissent être comblés» (OMS 2002).

«AH, C'EST NORMAL
ALORS, J'OSE ? »

Résident à PINOS

LE PSYCHO-AFFECTIF comprend l'estime de soi. C'est le résultat de l'acceptation, de l'amour, de la vision ainsi que de la confiance en soi. Les résidents affirment que c'est un sentiment changeant et qui évolue chaque jour. Ainsi, le fait de travailler quotidiennement cette estime de soi est primordial. C'est pourquoi, les actions du réseau (famille, équipe éducative, psychiatre, amis, etc..) doivent être empreintes de cette valeur.

LA SPHÈRE SOCIALE est la possibilité de créer un entourage bénéfique pour le résident. PINOS donne les moyens aux résidents de partager des moments au sein de la société mais aussi de vivre des moments plus intimes dans une sphère privée.

L'ÉDUCATION / LA CULTURE ce domaine regroupe notamment le droit à l'information. L'équipe éducative a ainsi un rôle de communication quant à la prévention. Au sein de PINOS, les mesures de protection prennent une place prépondérante dans l'accompagnement des résidents. Par ailleurs, à l'admission d'un nouveau résident, un check-up est systématiquement réalisé. Une des analyses sera celle relative aux MST (maladies sexuellement transmissibles). L'équipe, selon le souhait du résident, fera appel à des spécialistes ou des professionnels qui pourront conseiller de manière plus neutre ce dernier.

Elle ne contraint pas les résidents à utiliser des moyens contraceptifs mais les encourage en intégrant de manière positive la contraception dans un accompagnement coopératif et encadré vers une sexualité autodéterminée. L'éducateur proposera au besoin un rendez-vous au planning familial, ou/et chez le médecin ou/et chez le gynécologue.

BIOLOGIQUE comporte les aspects liés à l'anatomie et à la physiologie. Connaître son corps, le respecter, sont des éléments importants dans l'accès à la santé sexuelle. Pourtant, bien souvent, par un parcours d'institutionnalisation, la personne n'est pas considérée en tant qu'homme ou femme mais comme être asexué. Ainsi, cette observation est fondamentale afin de guider la personne vers son identité sexuelle.

3. ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Si nous donnons à la santé sexuelle la place qui lui revient, l'accompagnement éducatif trouvera une nouvelle dimension dans laquelle la personne vivant au sein de PINOS pourra s'interroger différemment et mieux construire ses propres réponses.

Ainsi, nous avons choisi de construire notre ligne socio-éducative prenant en compte des désirs, des demandes et des besoins de la personne accueillie. C'est pourquoi, elle considère comme partenaire à part entière le résident pour la réussite des objectifs et aspirations lui permettant la meilleure réalisation de soi.

Le collaborateur s'engage à adopter une attitude, au travers de ses actes et de ses paroles permettant, pour le résident, d'affirmer ses propres choix et pour qu'il puisse établir une réflexion sur lui-même et sur sa propre sexualité.

PINOS s'engage à respecter et à faire appliquer, tous les articles de loi faisant référence aux droits de l'homme et également ceux spécifiques dédiés aux personnes en situation de *handicap*.

« CIBLER AU MIEUX
NOTRE BESOIN
AFIN QUE L'ON VIVE
UNE SEXUALITÉ
SAINTE ET SEREINE »

Résident à PINOS

4. ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Parce que le thème de la santé sexuelle est tellement riche et diversifié mais aussi car les degrés de compréhension et les représentations sont différents et multiples, il n'est pas possible et encore moins indiqué d'établir une marche à suivre globale. En effet, chacun doit avoir la liberté d'exprimer ou non ses attentes, questions et besoins spécifiques. C'est pourquoi, PINOS ne promeut pas une information et un suivi générique mais, accompagne de manière individuelle chaque résident.

Il est important pour les éducateurs de faire preuve de délicatesse, d'écoute et de savoir-agir pour entendre, comprendre et saisir les paroles de chacun sans imposer sa propre vision ou vécu.

Ainsi, le dialogue et la communication sont nécessaires pour prendre en compte les attentes et les réponses possibles.

En ignorant ces priorités, les projets sont déviés, les aspirations refoulées et la porte serait ouverte aux interprétations fantasmées et aux frustrations refoulées.



5. LES DROITS ET DEVOIRS

Pour que l'accompagnement se déroule positivement, il est nécessaire que, résidents et collaborateurs connaissent leurs droits et leurs devoirs relatifs à ce thème.

5.1 Du résident

Droits

Les résidents sont fortement invités à avoir des échanges avec l'équipe éducative ou avec des personnes externes, psychiatre, médecin, sexologue, afin d'être soutenus et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout en étant respecté dans leur choix.

Ils ont droit à une vie sexuelle ainsi qu'à une intimité privée dans un lieu de vie rassurant et sécurisant. Ils ont accès à une information sur les différentes maladies sexuellement transmissibles (MST), les abus sexuels, ainsi que sur les moyens de contraception.

Devoirs

Le résident respecte les conditions d'une vie en communauté, c'est-à-dire, adopter un comportement respectueux envers autrui ; n'entrer dans la chambre des autres résidents qu'avec leur accord ; ne pas s'exhiber en public ; respecter l'intimité de l'autre.

De plus, il est nécessaire que la relation sexuelle, amicale ou émotionnelle soit vécue avec le consentement des deux parties.

5.2 Du collaborateur

Le code de déontologie adopté par PINOS est la référence pour adapter l'accompagnement et aborder les questions de santé sexuelle avec les résidents.

Droits

Le collaborateur, pour sa pratique quotidienne, reçoit les outils et les formations selon les standards de qualité attendus et définis dans les priorités communiquées par PINOS.

Devoirs

La discrimination, qu'elle soit basée sur les capacités, l'âge, la culture, le genre et le sexe, le statut matrimonial, le statut socio-économique, les opinions politiques, les caractéristiques corporelles, l'orientation sexuelle ou la religion ne peut et ne doit pas être tolérée par les professionnels du travail social.

Les valeurs propres ; culturelles, religieuses, idéologiques et autres ne doivent en aucun cas interférer dans les prestations fournies. Ainsi, il revient au collaborateur de garantir le cadre mentionné dans ce propre document au travers de ses actions.

6. ABUS SEXUELS ET SITUATIONS DE CONTRAINTE

6.1 Les abus :

prévention, protection, mesures

Il est clair que les désirs de chacun ne doivent pas empiéter sur les libertés et limites des autres. C'est pourquoi, les abus sexuels prennent une place prépondérante dans les préoccupations de PINOS.

L'abus sexuel ou l'agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par une manipulation affective ou par chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique, et à la sécurité de la personne. C'est un acte punissable et régi par le code pénal et le droit pénal en matière sexuelle.

L'abus sexuel ne se laisse pas facilement repérer, il est important d'observer et de porter attention aux résidents afin de déceler un changement ou des symptômes qui peuvent interpeler.

Des symptômes physiques ainsi qu'émotionnels peuvent nous mettre sur la piste comme : des blessures ou infection des parties génitales, fortes douleurs au bas-ventre, changement de comportements, attitude ou langage sexualisé. A noter que l'abus sexuel peut se dérouler entre résidents mais également de la part d'un collaborateur sur un résident, ou d'un résident sur un collaborateur.

6.2 Situations de contrainte et comment sont-elles traitées

Les collaborateurs doivent faire preuve de beaucoup de sensibilité afin d'évaluer si l'autodétermination et l'intégrité de la personne sont ou non respectées. En réalisant leurs observations, ils seront attentifs au fait que l'autodétermination sexuelle est souvent peu maîtrisée par les résidents car ces derniers auront souvent vécu jusqu'alors, des interventions constantes de tiers qui auront déterminé de leur réalité de vie. Dans le cas où la personne est sous contrainte physique et/ou psychologique, le collaborateur doit immédiatement réagir en informant le directeur.

Ce dernier s'entretiendra avec la victime, dans tous les cas informera le représentant légal et aura recours à un de ces organes selon la situation :

- centre LAVI
- planning familial
- dénonciation à la police
- APEA (*autorité de protection de l'enfant et de l'adulte*)
- SAS (*service de l'action sociale*)

7. CONCLUSION

Comme nous avons pu le démontrer, le thème de la santé sexuelle est si riche en représentations, aspirations, attentes, besoins, qu'il serait négatif et non conforme à la loi de l'enfermer dans une marche à suivre précise. Ce présent concept pose des valeurs et des engagements mais a ses propres limites puisque, comme l'ont vivement exprimé les résidents, chacun est unique.

Nous n'avons traité ici ni des dimensions de l'assistance sexuelle ni de la parentalité. L'assistance sexuelle peut être une réponse à une demande d'un résident et serait traitée individuellement. La parentalité ne pourrait être vécue actuellement à PINOS car ni le concept ni les infrastructures ne le permettent.

Finalement, le type de formation dédié au personnel s'adaptera par rapport aux besoins compte tenu de la population accueillie.

Ce présent document est également évolutif et fera l'objet de révisions en lien avec d'éventuelles nouvelles lois, selon la réalité des résidents ou des collaborateurs ou, finalement, par rapport à de nouvelles propositions de prise en charge.

**« NE TE COMPARE À
RIEN NI À PERSONNE,
TOUT ÊTRE EST UNIQUE »**

Raoul Vaneigem

Pinos